

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de NORMANDIE

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 72 professeurs de lycée professionnel hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année 2024

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM PITON	JEANDEL	MARIE-LUCE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. GONZALEZ		HERVE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM LEPEC MOULINET	MOULINET	CHRISTINE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. LEMERCIER		JEAN-JACQUES	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. BRIERE		THIERRY	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. TROYARD		RICHARD	ANGLAIS-LETTRES
MM LEROUVILLOIS		SOPHIE	ANGLAIS-LETTRES
MM MARTIN		SYLVIE	HABILLEMENT
MM BAUDOIN		BEATRICE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM BELLAMY	BROCHARD	VALERIE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
MM GOHIN MAURAY	GOHIN	PASCALE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM MAILLE	LAVENS	SYLVIE	CHEF DE TRAVAUX STI
MM DUPONT	AMELINE	GERALDINE	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG
M. IDRISSI AROUSSI		MOHAMMED	ANGLAIS-LETTRES
M. GARDAN		DIDIER	EDUCATION ARTISTIQUE ET ARTS APPLIQUES
MM RADIGUET	BALLOT	LAURENCE	ANGLAIS-LETTRES
M. GOURHAN		CHRISTOPHE	GENIE MECANIQUE OPTION PRODUCTIQUE
M. GIRARD		LAURENT	GENIE MECA MAINTENANCE SYST.MECA.AUTOMAT
M. MANIABLE		GERALD	GENIE ELECTRIQUE : ELECTRONIQUE
MM DASPE	TOURNEUX	CATHERINE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM LE BIAN		MICHELE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. GARCIA		SYLVAIN	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. GRESSELIN		YVES	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM GILLARD	LECERF	BEATRICE	ANGLAIS-LETTRES
M. GOMEZ		PIERRE-HERVE	GENIE ELECTRIQUE : ELECTRONIQUE
M. BENOIT		FRANCK	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM PICHARD		MONIQUE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM BALOUKA	HENRY	SANDRINE	AIDE TECHNIQUE AU CHEF DE TRAVAUX
M. RAMUZAT		FREDERIC	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. SERGEANT		SAMUEL	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM CHARPENTIER	BOILLETOT	NATHALIE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. COSSON		NICOLAS	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION
M. NOKRA		SAID	GENIE ELECTRIQUE : ELECTRONIQUE
M. GONZALEZ		THIERRY	GENIE INDUSTRIEL STRUCTURES METALLIQUES
M. JAMES		CHRISTOPHE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. FORESTIER		LAURENT	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. JACQUEMARD		PHILIPPE	HOTELLERIE : SERVICES-COMMERCIALISATION
MM LAGOUCHE		SANDRINE	ANGLAIS-LETTRES
M. MUSTIERE		YVAN	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM VITTECOQ		SOPHIE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM DESAUTES		CLAIRE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM BIZEUL	DUCHATTEL	SOPHIE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM KADYSZEWSKI		NADINE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. FOLIOT		CHRISTOPHE	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
MM NORMAND	GAULTIER	MAGALI	MICROTECHNIQUE
M. BESNARD		MICKAEL	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
MM DEQUEKER		NATHALIE	ANGLAIS-LETTRES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM FERRIE	GARRY	JEANNE	ANGLAIS-LETTRES
M. TINARD		YOURI	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM BERNARD		CHRISTINE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. DEHAY		OLIVIER	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM LE FRENE	GUEUDIN	ARMELLE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM DAVY		SARAH	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM LELANDAIS MAUGER	LELANDAIS	ISABELLE	GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE
MM MAACHE	CHARPENTIER	SYLVAIN	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. SURGET		EMMANUEL	GENIE MECA MAINTENANCE
M. FAYON		OLIVIER	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. HULAUD		PATRICK	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
MM BOUQUET	DUFLO	MAGALI	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. LAMOTTE		STEPHANE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM TERNON	YON	LUCILE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM DELBOS	BROCHE	SABINE	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
M. LJUBI		DOMINIQUE	ANGLAIS-LETTRES
MM QUENET	PIGACE	SANDRA	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. LECERF		PHILIPPE	GENIE INDUSTRIEL STRUCTURES METALLIQUES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. ROUEN		VINCENT	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM VITALE		LORELLA	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG
MM COLLAS	BOUTEILLER	FLORENCE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM TRIQUET	BAILLEUL	VALERIE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. DEPIERRE		STEPHANE	GENIE ELECTRIQUE : ELECTRONIQUE
M. LEROGERON		LIONEL	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION
M. LE MEUR		OLIVIER	EDUCATION ARTISTIQUE ET ARTS APPLIQUES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de NORMANDIE

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 22/07/2024

POUR LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

Le Chef de la D.P.E.

signé : Mario DEMAZIERES

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 50.06 %, la part des hommes est de 49.94 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 50.00 %, la part des hommes est de 50.00 %.